

Chapitre 3 : Quelle action publique pour l'environnement?

Plan du cours

I – Pourquoi une action publique pour l'environnement : La question de la mise sur agenda politique

A. Quels sont les acteurs qui participent à la construction des problèmes publics environnementaux ?

- 1°) Une grande diversité d'acteurs impliqués
- 2°) Des acteurs entre coopération et conflits

B. Comment s'opère la mise sur agenda politique ?

C. L'action publique pour l'environnement articule plusieurs échelles : locale, nationale, européenne et internationale

II-Les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement

A. L'outil règlementaire (lutter par la contrainte)

- 1°) Principe de fonctionnement
- 2°) Avantages et limites

B. La taxation et la subvention à l'innovation écologique (lutter par l'incitation)

- 1°) Principes de fonctionnement
- 2°) Avantages et limites

C. Le marché des quotas d'émission (lutter par l'incitation)

- 1°) Principe de fonctionnement
- 2°) Avantages et limites

III- L'action publique pour l'environnement est confrontée à des dysfonctionnements et des difficultés

A. Les dysfonctionnements de l'action publique au niveau national

B. Les difficultés d'une action publique internationale en faveur de l'environnement

- 1°) L'action internationale est contrainte par les stratégies de « passager clandestin »
- 2°) L'action internationale est aussi contrainte par les inégalités de développement entre pays



Programme officiel

Objectifs d'apprentissage :

- Comprendre et identifier les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) qui participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique ; comprendre que ces acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit.
- Comprendre que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles (locale, nationale, européenne, mondiale).
- - En prenant l'exemple du changement climatique :
 - connaître les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement : réglementation, marchés de quotas d'émission, taxation, subvention à l'innovation verte ; comprendre que ces différents instruments présentent des avantages et des limites, et que leur mise en œuvre peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique ;
 - comprendre qu'en présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays.

Exemples de sujets de bac



EC1

- À l'aide de deux exemples, vous montrerez que les acteurs impliqués dans les questions environnementales entretiennent des relations de coopération et de conflit
- À partir d'un exemple, vous montrerez que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles.
- À l'aide d'un exemple, vous montrerez en quoi les stratégies de passager clandestin peuvent contraindre la mise en place d'accords environnementaux à l'échelle internationale.
- Vous montrerez qu'en présence de bien commun, l'action publique pour l'environnement est contrainte par des stratégies de passager clandestin.
- Comment le marché des quotas d'émission peut-il faire face aux externalités négatives sur l'environnement ?
- À l'aide d'un exemple, vous montrerez en quoi les stratégies de passager clandestin peuvent contraindre la mise en place d'accords environnementaux à l'échelle internationale.
- Présentez un avantage et une limite de la taxation en matière de préservation de l'environnement.

EC3

- Vous montrerez que la préservation de l'environnement implique une diversité d'acteurs à différentes échelles.
- Vous montrerez comment les différents instruments à disposition des pouvoirs publics peuvent permettre de faire face au changement climatique.
- Vous montrerez que les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement.
- Vous montrerez que les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement présentent des avantages.
- Vous montrerez qu'en présence de bien commun, les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont soumis à des contraintes.
- Vous montrerez qu'en présence de bien commun les pays rencontrent des difficultés, dans les négociations internationales, pour préserver l'environnement.

♪ Dissertation

- Dans quelle mesure les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement sont-ils efficaces ?
- Les instruments économiques dont disposent les pouvoirs publics sont-ils efficaces pour l'environnement ?
- Une politique environnementale est-elle possible ?
- Comment les questions environnementales peuvent-elles devenir un objet d'action publique ?
- À quelles limites et contraintes l'action publique et les négociations internationales pour la préservation de l'environnement se heurtent-elles ?
- Quels sont les effets et limites des principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics face aux externalités négatives sur l'environnement ?

♪ Pistes pour le grand oral :

- Faut-il taxer les avions ou les voitures ?
- Face à l'urgence climatique, faut-il boycotter l'avion ?
- La décroissance est-elle la solution pour sauver la planète ?
- Faut-il arrêter de manger de la viande pour sauver la planète ?
- Faut-il reconnaître le crime d'écocide pour mieux protéger l'environnement ?
- Le tourisme peut-il être compatible avec la préservation de l'environnement ?
- Les sports d'hiver et préservation de l'environnement ;



☛ **Activité de sensibilisation** : Extrait du magazine Capital diffusé le 8 février 2015 "Emballages, médicaments, vêtements : enquête sur le scandale du gaspillage". (à partir d'1h22)

Question : Complétez le texte à trous suivant à l'aide de la vidéo

La caractéristique des pays industrialisés à économie de marché est de produire de nombreux **déchets** qui doivent être traités (incinération ou enfouissement sous terre) et entraînent ainsi une **pollution** néfaste pour la planète. La quête de la **croissance éco** pèse donc fortement sur les ressources **naturelles**. Dans cette optique, la ville de San Francisco a mis en place un système pour atteindre l'objectif de **100% de déchets de recyclage**. Elle impose à ses concitoyens, qu'ils soient ménages ou **entreprises**, de trier leurs déchets à l'aide de trois poubelles. Les agents économiques qui ne respectent pas cette réglementation sont contraints de payer une **amende** élevée, qui est alors fortement **dissuasive**. La poubelle à compost est ensuite utilisée comme **engrais**. Les ménages peuvent aussi participer à la réduction des déchets en modifiant leur mode de **consommation**. Par exemple, Béa, une française qui a émigré aux Etats-Unis ne produit qu'**1L de déchets par an** pour toute sa famille. Elle privilie le "fait maison" et les produits qui peuvent être compostés ou réutilisés.

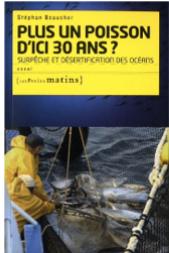
I) Pourquoi une action publique pour l'environnement : la question de la mise sur agenda politique

A. Quels sont les acteurs qui participent à la construction des problèmes publics environnementaux ?

Les questions environnementales se construisent sous l'effet de plusieurs acteurs.

1°) Une grande diversité d'acteurs impliqués

☛ Document 1 : Divers acteurs impliqués dans la promotion d'une pêche responsable



Un ouvrage de Stéphan Beaucher, consultant indépendant en matière de gestion et de politique des pêches



Une action de l'ONG Greenpeace devant le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour une interdiction de la pêche du thon rouge



Une affiche du parti Europe Ecologie-Les Verts



Un visuel de l'enseigne Monoprix.

d'une pêche responsable?

Les acteurs impliqués sont ici une ONG (Greenpeace), un expert (Stéphan Beaucher) et une entreprise (Monoprix) et un parti politique (EELV). On peut aussi penser aux mobilisations citoyennes (manifestations pour le climat).

Q1 : Quels sont les différents types d'acteurs engagés en faveur

Q2 : Comment contribuent-ils à interpeler la société sur les problèmes liés à la surpêche?

Ces acteurs interpellent la société de différentes manières: Greenpeace passe par l'action collective, en s'appuyant sur des images choc ; l'expert choisit de publier un livre afin d'alerter sur les dangers liés à la surpêche; EELV porte des propositions sur la pêche dans le cadre de son programme (et ici d'affiches de campagne); Monoprix met en avant ses propres pratiques en termes de pêche responsable.

Q3 : D'après vous, ces acteurs poursuivent-ils le même objectif ?

Non, les objectifs poursuivis ne sont pas les mêmes. En particulier, l'enseigne Monoprix utilise la défense de l'environnement comme argument de vente, afin de se différencier de ses concurrents, tandis que l'ONG et l'expert sont davantage motivés par un intérêt citoyen.

Q4 : Quelle influence la mobilisation de ces acteurs peut-elle avoir sur les pouvoirs publics?

Ces acteurs contribuent à identifier ce problème et à le publiciser: il devient un problème public. Si l'opinion publique se préoccupe de ce problème, les pouvoirs publics peuvent être amenés à mettre ce problème sur leur agenda. La mise à l'agenda politique est le processus au terme duquel un problème est perçu comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques légitimes. La mise à l'agenda politique est la dernière étape nécessaire avant la mise en place d'une action publique: activité des administrations publiques consistant à décider, concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques.

→ Un problème environnemental devient public lorsque des acteurs se mobilisent et l'inscrivent dans l'espace public. Ces acteurs sont divers, mais ce sont avant tout des entrepreneurs de cause, il font émerger les questions environnementales comme problème public : ONG et mouvements de citoyens. Mais d'autres acteurs interviennent : Les experts, les entreprises, les partis politiques et les pouvoirs publics.

Acteurs	Fonctions	Exemples
<p>Mouvements citoyens <i>Mobilisation sous forme d'action collective de citoyens.</i></p>	Organisation d'actions et des manifestations parfois spectaculaires pour attirer l'attention des médias et de l'opinion publique sur les enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2018 par exemple, à l'appel de Greta Thunberg, des jeunes du monde entier se rassemblent le vendredi lors de « grèves scolaires » pour le climat. - Le mouvement « Extinction Rébellion » créé en 2018
<p>ONG <i>Organisation à but non lucratif, de dimension internationale, indépendante des pouvoirs publics, qui se mobilise pour défendre une cause d'intérêt général.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les ONG jouent un rôle important d'information et d'expertise auprès des citoyens et des pouvoirs publics - Les ONG contribuent à médiatiser les questions environnementales : elles lancent des pétitions, organisent des manifestations etc.. 	Actions spectaculaires menées par Greenpeace
<p>Les experts (chercheurs...) <i>Personnes considérées comme légitimes pour juger de quelque chose en raison de ses connaissances.</i></p>	Production d'expertises nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre des politiques environnementales et évaluer les risques.	Depuis plus de 30 ans, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie également les possibilités de limiter le réchauffement climatique.
<p>Les entreprises privées <i>Organisations qui produisent des biens et services vendus sur un marché</i></p>	Adoption de technologies propres (recyclage, économies d'énergie, produits écoresponsables)	Des entreprises peuvent s'engager à avoir une activité plus respectueuse de l'environnement en utilisant des énergies renouvelables ou augmentation du recyclage des déchets par exemple.
<p>Les partis politiques <i>Association d'individus, réunis autour d'idées communes, dont le but est de s'assurer la conquête du pouvoir</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchisent dans les programmes la place des problèmes environnementaux - Proposent des solutions face aux problèmes environnementaux. 	Les partis écologistes (Europe Écologie Les Verts en France) sont spécialisés sur les questions environnementales et participent aux décisions politiques en détenant des mairies de grandes villes (Lyon, Bordeaux par ex)
<p>Les pouvoirs publics <i>Autorités qui déterminent et conduisent l'action de l'État</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - identifient les problèmes environnementaux - mettent les problèmes environnementaux à l'agenda politique - envisagent des actions publiques 	Ministère de la protection de la transition écologique, de la biodiversité, de la Forêt, de la mer et de la pêche

Document 4 p 323 du manuel : question 1

Q1 : Déterminez quel type d'acteurs prend les actions suivantes :

1.

Actions	Pouvoirs publics	ONG	Entreprises	Experts	Mouvements citoyens
a) Le préfet ordonne la fermeture des écoles durant trois jours.	X				
b) Une agence indépendante réalise des tests multiples sur les cultures et sur l'eau.			X	X	
c) Des habitants du lotissement voisin de l'usine portent plainte et organisent une marche dans la ville pour sensibiliser l'opinion à cet incident.					X
d) Greenpeace se fait le relais des habitants en publiant sur les réseaux sociaux des photos et vidéos des dégradations.		X		X	X
e) Le tribunal saisi par les riverains nomme un comité d'experts chargé d'une évaluation des impacts environnementaux de l'incendie.	X			X	
f) La direction de l'entreprise publie plusieurs communiqués rappelant qu'elle tient à disposition de la justice les documents attestant de son respect de toutes les normes en vigueur.	X		X		

2°) Des acteurs entre coopération et conflit

■ Document 2: « L'affaire du siècle » vidéo

https://www.youtube.com/watch?time_continue=4&v=l8j-9mPwehw&feature=emb_title

Q1 : Quels sont les acteurs impliqués dans « l'affaire du siècle » ?

Les acteurs impliqués dans cette affaire (ceux qui portent plainte) sont des ONG (comme Greenpeace), des associations, des citoyens (pétitions) et les pouvoirs publics (plainte contre l'Etat français pour son inaction en matière de lutte contre le réchauffement climatique).

Q2 : Ces acteurs entretiennent-ils des relations de conflit ou de coopération ?

C'est un exemple de **relations conflictuelles** entre des mouvements citoyens, des ONG et les pouvoirs publics= affrontements entre des acteurs ayant des intérêts contradictoires.

■ Document 3: Un exemple de conflit : « Les méga-bassines »



Questions :

Q1 : Quels sont les acteurs engagés dans l'affaire des « méga-bassines » ?

Des agriculteurs souffrant de la sécheresse (gros exploitants) et de l'autre des mouvements citoyens écologistes, des associations (Les soulèvements de la terre, Bassines non merci, Dernière rénovation)

Q2 : Montrez qu'il existe un conflit environnemental autour des méga-bassines.

Différents acteurs peuvent entrer en conflit au sujet des questions environnementales. Par exemple, le problème de la répartition des usages de l'eau, dans un contexte de canicule et de grande sécheresse, oppose quelques gros exploitants agricoles, qui souhaitent la mise en place de méga-bassines pour irriguer leurs cultures, à d'autres acteurs opposés à ce type de solutions (le syndicat Confédération paysanne, des collectifs écologistes, des citoyens, des élus écologistes...). Ces derniers dénoncent leurs conséquences, car pomper les nappes phréatiques fragilise leur écosystème. Il y a par ailleurs des pertes d'eau liées à l'évaporation, et la stagnation de l'eau accélère la prolifération de bactéries

Au final, des relations de conflit sur la question environnementale peuvent ainsi opposer :

-**les associations environnementales et mouvements de citoyens aux pouvoirs publics**, les premiers reprochant aux seconds de ne pas suffisamment agir pour le climat (ex Greta Thunberg) ou aussi s'opposent à des projets qui ont un impact écologique ex : Aéroport à Notre-Dame-des-Landes, le contournement de Beynac, l'installation d'un incinérateur qui risque d'entraîner une pollution de l'air

A l'inverse, les pouvoirs publics peuvent aussi entrer en conflit avec des ONG : Le 10 juillet 1985, les services secrets français ont saboté le navire amiral de l'organisation écologiste Greenpeace, le *Rainbow Warrior*, car Greenpeace s'opposait aux essais nucléaires français dans le pacifique.

- **les associations environnementales et ONG aux entreprises privées**, ces dernières étant tenues pour responsables de la pollution, du changement climatique et d'atteintes à l'environnement .
Ex :Greenpeace a largué dans la Manche des blocs de granit pour stopper le chalutage de fond qui ravage la biodiversité de la région.

- **les entreprises privées aux pouvoirs publics**, quand ces derniers mettent en œuvre une taxation ou une réglementation qui nuit à leurs intérêts financiers. taxation du gasoil pour les marins-pêcheurs

Document 4 : Coopérer pour lutter contre les mégafeux

Dans bien des régions du monde, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses, et la saison des incendies s'allonge. On assiste également à une multiplication des incendies extrêmes, qui correspondent à des épisodes d'incendie particulièrement graves du fait de leur taille, durée, intensité ainsi que de leur impact. [...] À l'échelle mondiale, la saison des incendies dure désormais 27 % plus longtemps qu'en 1979. Le risque d'incendie extrême est exacerbé par le changement climatique. Cela est dû à l'élévation des températures atmosphériques, la variation des régimes de précipitation, la sécheresse des paysages et l'évolution des régimes de vent et d'orage. [...]

Une meilleure prévention des risques de feux de forêt et de végétation suppose la mobilisation de tous les niveaux d'administration. Gestionnaires des forêts et des sols, exploitants d'infrastructures essentielles, organismes d'aménagement de l'espace, services météorologiques, ministères de l'agriculture, organismes de protection civile, administrations locales et propriétaires fonciers, tous ont un rôle crucial à jouer. [...]

La prévention des risques de feux de forêt et de végétation requiert aussi un financement suffisant. Si la nécessité d'investir dans ce domaine est largement admise dans les pays, la hausse des dotations profite surtout à la préparation aux situations d'urgence et aux moyens d'intervention.

« Maîtriser les feux de forêt dans le contexte du changement climatique », OCDE, 2023



© Sakis MITROLIDIS/AFP
Incendie de forêt dans le nord de la Grèce, 23 août 2023.

Questions :

Q1: Comment le changement climatique accentue-t-il le risque d'incendie ?

Le changement climatique accentue le risque d'incendie. La hausse globale des températures augmente la taille, la durée, l'intensité et l'impact des incendies. À l'échelle mondiale, la saison des incendies dure désormais 27 % plus longtemps qu'en 1979.

Q2 : Quelles recommandations sont proposées ici ?

Quelques recommandations sont évoquées pour limiter le risque d'incendie : la prévention pour détecter les risques d'incendie de feux de forêt et de végétation et la préparation aux situations d'urgence et aux moyens d'intervention qui nécessite d'importants investissements.

Q3 : Montrez que la lutte contre les incendies requiert une coopération de différents acteurs.

La lutte contre les incendies requiert une coopération de différents acteurs, lesquels prennent en compte les intérêts de chacun et tentent d'agir ensemble pour limiter les risques de feux ou le cas échéant pour participer à son extinction :

- Les services météorologiques alertent des fortes chaleurs, des régimes de vent et d'orage.
- Gestionnaires des forêts et des sols, exploitants d'infrastructures, exploitants agricoles et propriétaires fonciers doivent débroussailler et dans certains cas mettre des coupes feux.
- Les services des ministères de l'agriculture édencent des règles communes et diffusent les bonnes pratiques. Les organismes de protection civile installent des réserves d'eau, des bornes incendies et animent des vigies.

Relations de coopération = les acteurs agissent ensemble en faveur de l'environnement.

Au final, des relations de coopération sur la question environnementale peuvent avoir lieu entre

- **Des experts et des entreprises privées** : Des experts peuvent être financés par des entreprises, par exemple pour les aider à respecter les normes environnementales.

- **Des entreprises et les pouvoirs publics** : certaines grandes entreprises peuvent exercer un « lobbying » pour convaincre des groupes politiques d'ajuster les politiques environnementales à leurs propres intérêts.

- **Les pouvoirs publics et les experts** : Les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur la production scientifique pour éclairer leurs politiques environnementales (exemple : les travaux du GIEC)

- La coopération peut être initiée par **les pouvoirs publics, l'État** en tête, pour aboutir à des décisions consensuelles car réunissant toutes les parties prenantes. Cela a été l'idée initiale de la tenue du Grenelle de l'environnement en 2008, qui se manifeste aujourd'hui par la tenue d'une COP « Conférence des parties » = réunion annuelle des Etats pour fixer les objectifs environnementaux mondiaux.

A retenir :

→ Les acteurs qui font émerger les questions environnementales comme problème public sont des entrepreneurs de cause : mouvements citoyens et ONG.

→ D'autres acteurs se saisissent des enjeux environnementaux : experts, entreprises privées, médias, partis politiques et pouvoirs politiques.

→ Ces acteurs ont des relations de conflits car intérêts divergents mais peuvent aussi entretenir des relations de coopération en faveur de l'environnement.

B. Comment s'opère la mise sur agenda politique ?

La **mise à l'agenda** politique désigne le processus qui vise à transformer un problème/une situation en un problème public susceptible de faire l'objet d'une décision politique.

Un **problème public** est une situation jugée anormale qui appelle à des actions préventives ou réparatrices par les pouvoirs publics.

Ex : le sac plastique commode pour les courses va devenir un problème public si des acteurs (entrepreneurs de causes) montrent qu'on en retrouve plein de la nature, qu'il tue dauphins, tortues ect.

Le problème public peut être mis à l'agenda politique et aboutir à des actions politiques. Mais ce processus nécessite plusieurs étapes.

Document 5 : La mise sur l'agenda politique



Q1 : Montrez que la construction des questions environnementales comme problème public résulte d'un long processus.

La construction des questions environnementales comme problème public résulte d'un long processus, en cinq étapes : le problème doit être désigné comme problématique par des entrepreneurs de cause (**identification**), doit être cadré (nature du problème, causes, action à mener), son importance et sa gravité doivent être justifiées, il doit faire l'objet d'une communication (**popularisation**), être mis à l'agenda politique et faire l'objet d'une action publique.

identification → Cadrage → Justification → Popularisation/médiatisation → Mise à l'agenda et action publique.

Ex : En 1994, des associations d'apiculteurs constatent la surmortalité des abeilles dans les ruches et soupçonnent certains pesticides. Les apiculteurs vont s'organiser en mouvement citoyen et manifestent sous la tour Eiffel en 1988+ contre-expertise → action des pouvoirs publics .

Q2 : Illustrez les étapes de la mise à l'agenda politique avec les exemples du document.

Exemple : Réchauffement climatique

- Le rapport du Club de Rome dénonce l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de la qualité de l'environnement : identification
- Le GIEC montre dans des rapports les effets des dommages environnementaux et leurs conséquences : cadrage
- La campagne du WWF montre l'importance et la gravité du réchauffement climatique et de la fonte des glaces en s'appuyant sur des registres émotionnels : justification.
- La campagne WWF sensibilise aussi l'opinion publique et les décideurs politiques : popularisation
- Accord sur le climat signé lors de la COP 21 : mise à l'agenda politique de la question climatique et action publique → Limiter le réchauffement climatique à 1,5 C° d'ici 2100 (Accord de Paris)

 **A retenir :**

- Les questions environnementales peuvent devenir un **problème public** grâce à l'intervention des entrepreneurs de cause.
- Plusieurs étapes aboutissent à la mise à l'agenda politique et à l'action politique d'un problème public : identification et cadrage du problème, justification de son importance, popularisation et mise en politique publique.

Identification	Une situation est désignée comme problématique par un ou plusieurs « promoteurs » : intellectuels, laboratoires d'idées, mouvements sociaux, groupes d'intérêt, partis politiques ou personnes disposant de ressources particulières (connaissances techniques, contact avec une journaliste ou un élu local...)	Il y a un problème !
Cadrage	Les promoteurs produisent un récit diagnostiquant la nature du problème , ce qui en relève ou non, ses causes et les actions réparatrices à entreprendre	Voilà la manière dont il faut penser ce problème et ce qui doit changer !
Justification	Les promoteurs argumentent sur le fait que le problème qu'ils portent est d'une gravité toute particulière . Trois registres d'argumentation sont possibles : <ul style="list-style-type: none"> – La référence à l'idée de démocratie : un problème est essentiel parce que le peuple le dit. – La mobilisation des émotions. – Le recours aux chiffres et au raisonnement scientifique. 	Voilà pourquoi nous avons raison de penser que le problème que nous soulevons est important et qu'il faut que cela change !
Popularisation	Travail de diffusion du problème auprès de l'opinion publique, des médias et des décideurs politiques. → Mise à l'agenda médiatique (les médias en parlent) donc l'opinion publique est alertée. → Mise à l'agenda politique (les dirigeants politiques débattent des mesures à prendre)	Un maximum de monde doit savoir ! Un débat doit s'ouvrir ! Il faut que les décideurs politiques agissent !
Mise en politique publique	Le problème devient l'objet d' actions et de mesures pratiques .	Le pouvoir politique prend des mesures.

C. L'action publique pour l'environnement articule différentes échelles : locale, nationale, européenne et internationale

Document 6 : Les différentes échelles de l'action publique pour l'environnement

	Locale / Régionale	Nationale	Européenne	Mondiale
Actions réalisées	Investissement dans des politiques ou équipements à vocation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de normes environnementales nationales, mise en place de politiques d'économie d'énergie <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une « taxation écologique » ou de « bonus écologiques » 	<ul style="list-style-type: none"> Normes européennes de protection de l'environnement, marché européen de quotas d'émissions Gestion des engagements internationaux pris par l'Europe 	Accords internationaux sur des problématiques globales relatives à l'environnement ou au climat
Exemples	 <p>lycee.nathan.fr/yt/24ses265-1</p> <p>Gratuité des transports à Montpellier, BFMTV, 2024</p>	 <p>lycee.nathan.fr/yt/24ses265-2</p> <p>Bonus écologique, prime à la conversion... Les aides mises en place pour acheter un vélo électrique, Europe 1, 2023</p>	 <p>lycee.nathan.fr/24ses265-3</p> <p>Financement de programmes liés à la protection de l'environnement, Conseil de l'Union européenne, 2023</p>	 <p>lycee.nathan.fr/yt/24ses265-4</p> <p>COP 28 : un accord historique sur une « transition » hors des énergies fossiles, France 24, 2023</p>

Question : A l'aide du document, montrez que l'action publique pour l'environnement s'effectue à plusieurs échelle.

L'action publique articule différentes échelles : locale, nationale, européenne et internationale. Quand un problème environnemental ne concerne qu'une zone précise, une unique échelle d'intervention peut être activée. Mais souvent, la prise en compte simultanée ou la complémentarité de plusieurs niveaux est nécessaire.

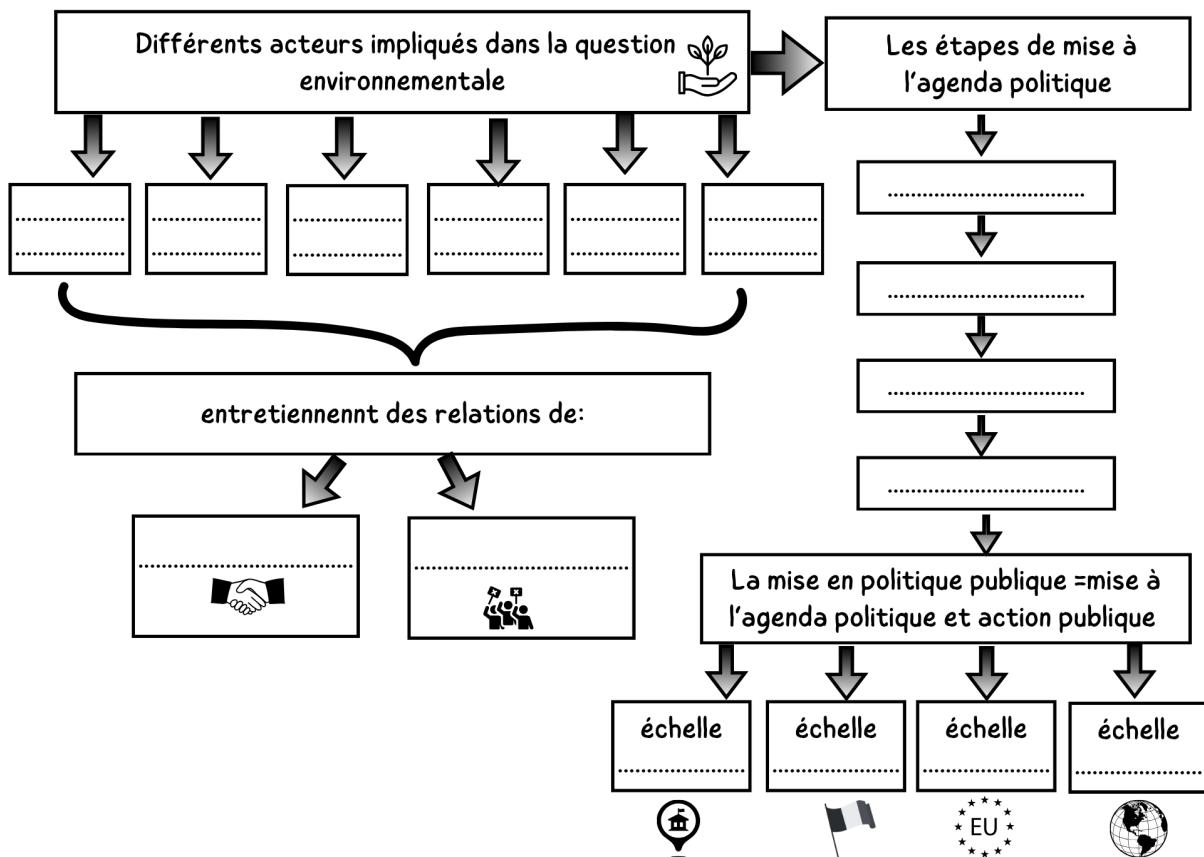
Par exemple, pour réduire les émissions de CO2 la pollution, des mesures peuvent être appliquées :

- au niveau local : la gratuité des transports publics comme à Montpellier
- au niveau national : des subventions pour l'achat d'un vélo électrique
- au niveau européen : des normes européennes ou la mise en place d'un marché des quota d'émission
- au niveau mondial : engagements lors des sommets internationaux comme les COP

L'action publique en faveur de l'environnement s'articule donc à plusieurs échelles :

- **à l'échelle locale** : ce sont les collectivités locales qui par les arrêtés municipaux, les réglementations départementales ou encore régionales qui protègent l'environnement. L'échelle locale peut ainsi être privilégiée lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des politiques environnementales en les adaptant aux spécificités d'un territoire (transport, gestion des déchets...).
- **à l'échelle nationale** : l'État dispose de moyens financiers importants pour agir en faveur de l'environnement et ce de manière identique sur l'ensemble du territoire national. C'est le cas de la fiscalité environnementale qui vise à taxer les activités polluantes, ou encore les subventions qui financent les énergies propres ou renouvelables. L'échelle nationale peut donc être privilégiée pour impulser des changements rapides et de grande ampleur dans tout le pays
- **à l'échelle européenne** : Une grande partie des politiques environnementales menées en France sont d'ailleurs le résultat de directives européennes (normes sur la qualité de l'air, interdiction de certains pesticides, etc).
- **à l'échelle internationale mondiale** : certaines problématiques environnementales qui concernent l'ensemble de la planète, exigent qu'une action soit menée au niveau mondial. C'est le cas par exemple de la lutte contre le réchauffement climatique qui est l'objet de nombreuses concertations internationales à l'image des COP (les conférences des parties) qui réunissent depuis 1995 une majorité d'Etats pour prendre en commun des décisions afin de lutter contre le réchauffement climatique

☞ Exercice 1 : A l'aide de votre cours, complétez le schéma suivant :



☞ Exercice 2 : Pour chacune des actions listées à droite, associez le ou les niveaux de gouvernance qui vous semble les plus pertinents :

1. Collectivités locales (communes, départements et régions)
2. État central (préfectures et ministères)
3. Union européenne
4. International (traités, ONG...)

- a. Fixation de quotas de pêche dans la Manche
- b. Démantèlement d'une centrale nucléaire
- c. Installation d'une station d'épuration
- d. Mise en place d'une taxe carbone
- e. Sensibilisation des lycéens au développement durable
- f. Fixation des normes de construction
- g. Arrêté municipal réglementant les dépôts sauvages de déchets

- a) Fixation de quotas de pêche dans la Manche : Union européenne (3), International (4).
- b) Démantèlement d'une centrale nucléaire : État central (2)
- c) Installation d'une station d'épuration : Collectivités locales (communes, départements, régions) (1).
- d) Mise en place d'une taxe carbone : État central (préfectures, ministères...) (2) ; Union européenne (3).
- e) Sensibilisation des lycéens au développement durable : État central (2) ; Collectivités locales (Région) (1).
- f) Fixation des normes de construction : État central (préfectures, ministères...) (2) ; Union européenne (3).
- g) Arrêté municipal réglementant les dépôts sauvages de déchets : Collectivités locales (Ville) (1).